

Bilan de l'appel à projets 2003

SOURCE DES DONNÉES **P 103**

ACCEPTATION DES PROJETS **P 103**

- Selon le PRS p 103
- Selon le type de porteur p 103
- Selon le type de projet p 105
- Selon le département p 105
- Selon l'arrondissement p 105

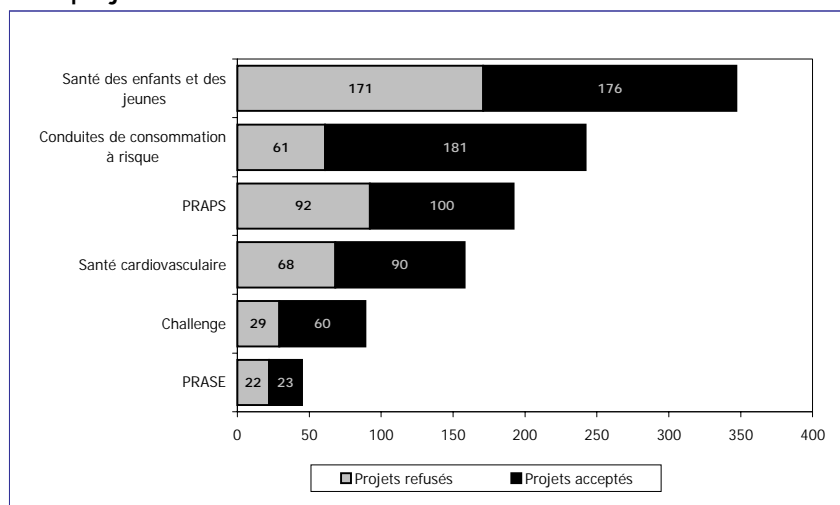
ANALYSE DES PROJETS ACCEPTÉS **P 105**

- Selon le Programme Régional de Santé concerné p 105
- Selon le type de porteur p 107
- Selon le type de projet p 107
- Selon le secteur géographique visé par le projet p 107
- Selon le siège social du porteur p 107
- Selon le financeur p 107

Cartes 28 à 50

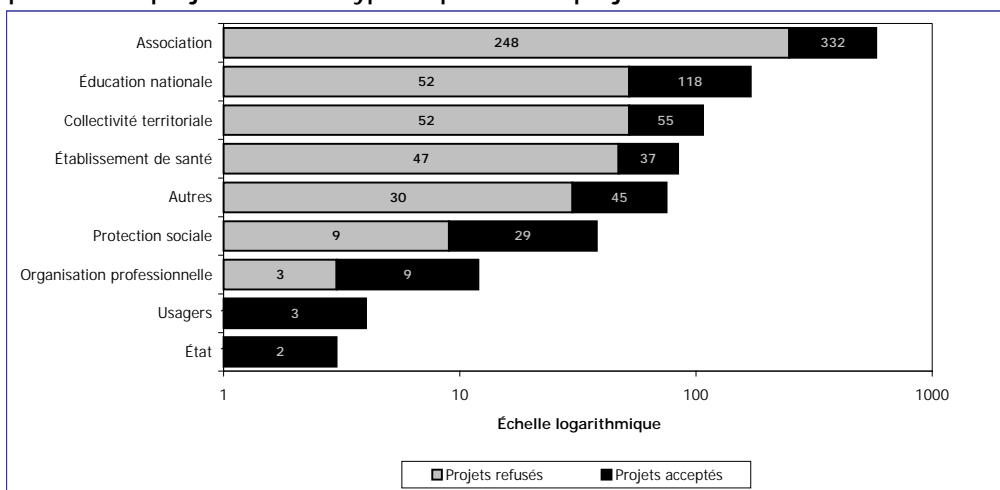
Bilan de l'appel à projets 2003

7-1 Acceptation des projets selon le PRS



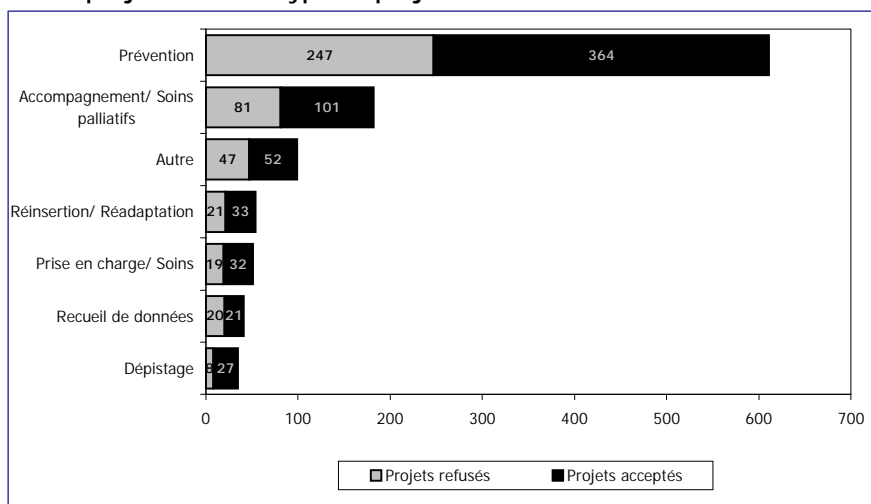
Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

7-2 Acceptation des projets selon le type de porteur de projet



Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

7-3 Acceptation des projets selon le type de projet



Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

SOURCE DES DONNÉES

Dans le cadre des appels à projet pour les Programmes Régionaux de Santé, chaque porteur de projet doit remplir une fiche descriptive du projet, qu'il doit transmettre au secrétariat du Comité Régional des Politiques de Santé. Ce secrétariat a mis au point en 2000 un système d'information visant à saisir les informations recueillies lors de la procédure d'appel à projets. Ces informations sont complétées au fur et à mesure de l'instruction des projets par le comité de suivi du PRS concerné et par le Comité technique des Programme Régionaux de Santé.

Cet outil a avant tout une vocation administrative et comptable. Cependant, c'est actuellement le seul outil transversal qui permette d'analyser, de manière comparable pour l'ensemble des Programmes Régionaux de Santé, la nature des projets soumis, leur taux d'acceptation, leur financement et leur base territoriale. C'est pourquoi, nous avons utilisé cet outil depuis la première édition du *Moniteur*. Pour cette édition, nous avons utilisé le système d'information du Comité Régional des Politiques de Santé, dans sa version actualisée le 16 septembre 2003.

Dans la présente édition du *Moniteur*, la base territoriale des projets a été appréciée selon deux méthodes. Dans la mesure où le périmètre géographique était précisé dans la fiche projet, il nous a été possible de déterminer l'arrondissement visé par le projet. Cela concerne 879 projets déposés sur 1 073 ; pour 194 projets, aucun arrondissement n'a été mentionné et nous avons considéré qu'ils avaient une portée départementale ou régionale, selon les informations disponibles sur le département visé. Pour les projets pouvant concerner plusieurs arrondissements, nous avons analysé, pour chaque arrondissement, le nombre d'actions qui le concernait. Le codage des arrondissements n'est donc pas disjonctif : un projet peut être compté dans plusieurs arrondissements qu'il déclare viser.

D'autre part, nous avons utilisé la commune mentionnée comme siège social du porteur : cette donnée n'a pas la même signification mais elle a le mérite d'être précise et de permettre d'apprécier la localisation des porteurs selon différents découpages géographiques (commune, intercommunalité, arrondissement, département) et donc le dynamisme des acteurs locaux.

ACCEPTATION DES PROJETS

663 nouveaux projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projet 2003, auxquels il faut ajouter 410 projets pluriannuels, pour lesquels une demande de poursuite du projet a été déposée, soit un total de 1 073 projets. Le nombre de projets déposés par PRS varie de 45 à 347 selon les PRS.

Parmi ces projets, 630 (58,7 %) ont été acceptés, soit sous forme d'un financement dans le cadre des Programmes Régionaux de Santé, soit pris en charge dans le cadre d'un Contrat pluriannuel d'objectifs avec l'État, soit dans le cadre d'une labellisation. 356 projets pluriannuels (soit 86,8 % de ces projets) et 274 nouveaux projets (41,3 %) ont été acceptés.

Selon le PRS

Les PRS qui ont le plus mobilisé lors de l'appel à projets 2003 sont le PRS Santé des enfants et des jeunes (347 projets, soit environ un tiers des projets déposés) et le PRS Conduites de consommation à risque (242 projets, soit près d'un quart des projets déposés).

Le taux d'acceptation est variable selon le Programme Régional de Santé concerné (**Figure 7-1**) : de 50,1 % pour le PRS Santé des enfants et des jeunes (176 projets acceptés sur 347) à 74,8 % pour le PRS Conduites de consommation à risque (181 projets acceptés sur 242).

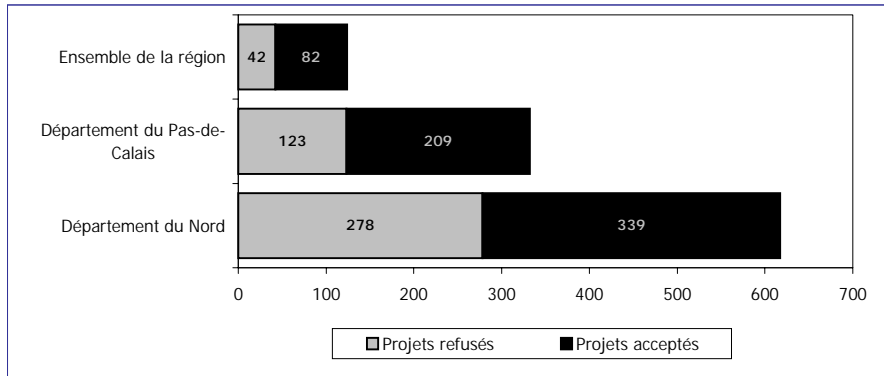
Selon le type de porteur

580 projets, soit plus de la moitié, ont été déposés par des associations. 170 projets (15,8 %) ont été déposés par des acteurs dépendant de l'Éducation nationale et 107 (10 %) par des acteurs dépendant de collectivités territoriales.

Ce sont les projets déposés par des acteurs dépendant d'organismes de protection sociale (29 projets acceptés sur 38, soit 76,3 %), d'organisations professionnelles (9 projets sur 12, soit 75 %) et de groupes d'usagers (3 projets sur 4, soit 75 %) qui ont connu les meilleurs taux d'acceptation (**Figure 7-2**).

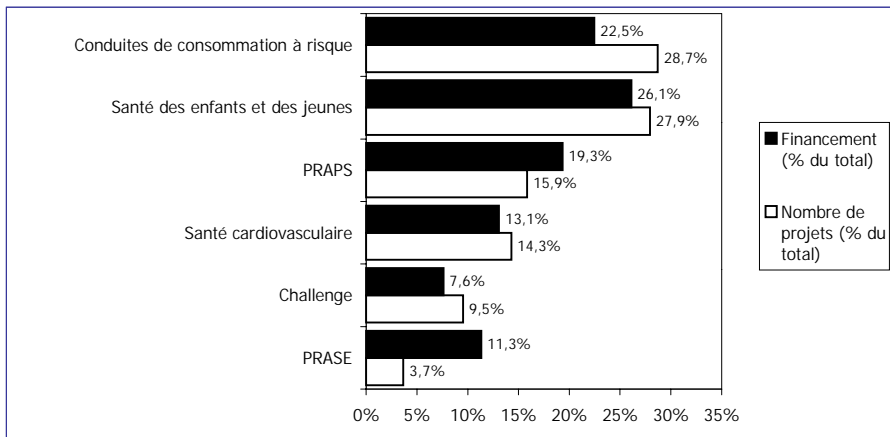
Bilan de l'appel à projets 2003

7-4 Acceptation des projets selon le département



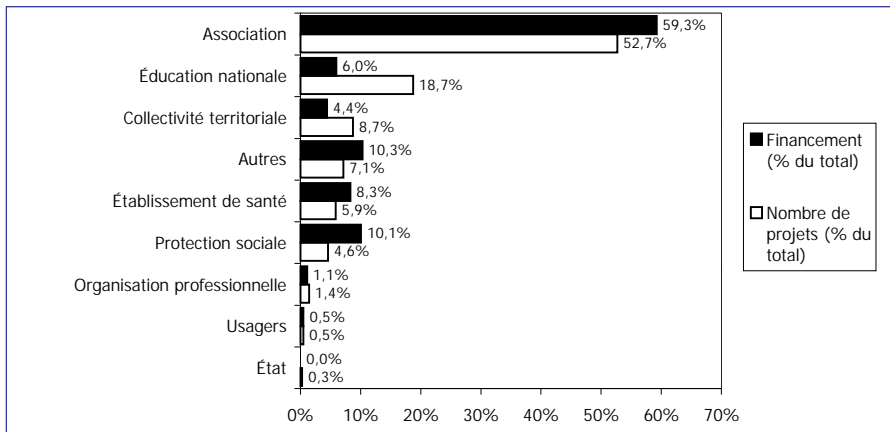
Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

7-5 Répartition par PRS du nombre d'actions et de leur financement (%)



Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

7-6 Répartition par type de porteur du nombre d'actions et de leur financement (%)



Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

Bilan de l'appel à projets 2003

Selon le type de projet

611 projets (soit plus de la moitié des projets déposés) sont classés comme des actions de prévention et 182 (17 %) comme des actions d'accompagnement et/ou de soins palliatifs. Par contre, ce sont les projets classés comme des actions de dépistage (35 projets, soit 3,3 % des projets déposés) qui ont connu le meilleur taux d'acceptation (27 projets acceptés sur 35, soit 77,1 %), alors que seulement 364 projets de prévention sur 611 (59,6 %) ont été acceptés (Figure 7-3).

Selon le département

617 projets, soit 57,5 % des projets, concernent le département du Nord, soit 242 projets par million d'habitants, alors que 332 projets (30,9 %) concernent le département du Pas-de-Calais, soit 230 projets par million d'habitants. 124 projets (11,6 %) concernent l'ensemble de la région Nord - Pas-de-Calais.

Le taux d'acceptation des projets (Figure 7-4) est moins élevé pour les projets concernant le département du Nord (54,9 %, soit 339 projets sur 617) que pour les projets concernant le département du Pas-de-Calais (63 %, soit 209 projets sur 332) ou l'ensemble de la région (66,1 %, soit 82 projets sur 124).

D'une manière générale, le taux d'acceptation est plus important pour les projets régionaux (59,3 %) que pour les projets départementaux (59,3 %) et les projets locaux ; c'est-à-dire qui ne concernent qu'un arrondissement (57,6 %), mais ces différences ne sont pas statistiquement significatives.

Selon l'arrondissement

1 073 projets ont été déposés en 2003 ; ce qui représente 269 projets par million d'habitants. 302 projets (28,1 %) déclarent viser l'arrondissement de Lille, soit environ 256 projets pour 1 million d'habitants. Le pourcentage de projets déclarant viser 1 des autres arrondissements varie de 1,5 % (arrondissement de Montreuil) à 8,1 % (arrondissement de Lens)¹. Le taux de projets déposés déclarant viser l'arrondissement considéré par million d'habitants varie de 153 projets par million d'habitants dans l'arrondissement d'Arras à 330 projets par million d'habitants dans l'arrondissement de Calais. Le taux d'acceptation des projets déclarant viser l'arrondissement considéré varie de 52 % dans l'arrondissement de Lille (soit 157 projets sur 302) à 69,6 % dans l'arrondissement d'Arras (soit 32 projets sur 46). Parmi, les 194 projets ne déclarant pas d'arrondissement visé, 61,9 %, soit 120 projets, ont été acceptés (Carte 28).

ANALYSE DES PROJETS ACCEPTÉS

Parmi les 630 projets acceptés, 58 ont reçu le label PRS ; c'est-à-dire que l'action proposée est conforme aux objectifs et à la charte des PRS, mais qu'ils ont bénéficié d'autres sources de financement. D'autre part, 2 projets sont mis en œuvre dans le cadre de Contrats Pluriannuels d'Objectifs entre l'État et le porteur de projet. Le financement total des projets financés dans le cadre des PRS représente un montant d'environ 6,5 millions d'euros. Le financement attribué varie selon le projet de 232 € à 186 000 €. Le financement moyen est d'environ 12 000 € et le financement médian d'environ 6 500 €.

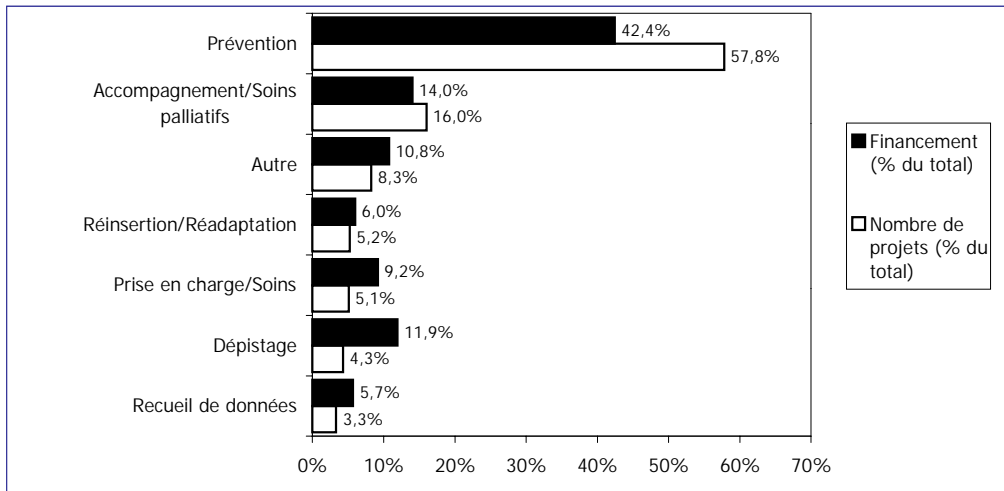
Selon le Programme Régional de Santé concerné

Parmi les 630 projets acceptés ou labellisés dans le cadre de l'appel à projets 2003, le PRS Conduites de consommation à risque et le PRS Santé des enfants et des jeunes représentent respectivement 181 projets (soit 28,7 % des projets et 22,5 % du financement) et 176 projets (soit 27,9 % des projets et 26,1 % du financement), soit au total plus de la moitié des projets acceptés et du financement (Figure 7-5). Les autres PRS représentent de 3,7 % (PRASE) à 15,9 % (PRAPS) du nombre de projets acceptés et de 7,6 % (Challenge) à 19,3 % (PRAPS) du financement attribué.

¹ Comme nous l'avons indiqué dans la section Source des données, les projets peuvent déclarer viser plusieurs arrondissements, le total des pourcentages par arrondissement est donc supérieur à 100 %.

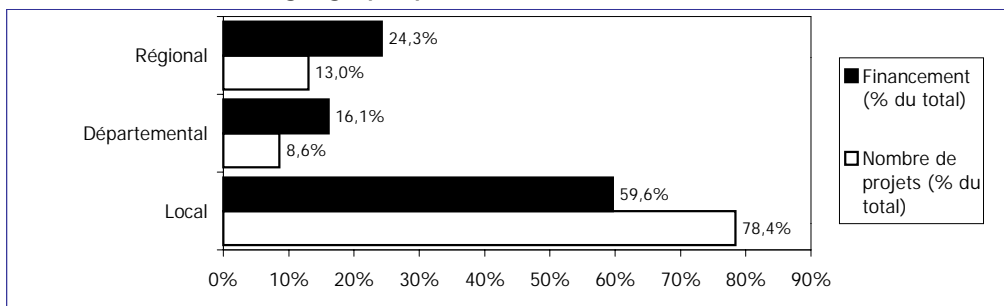
Bilan de l'appel à projets 2003

7-7 Répartition par type de projet du nombre d'actions et de leur financement (%)



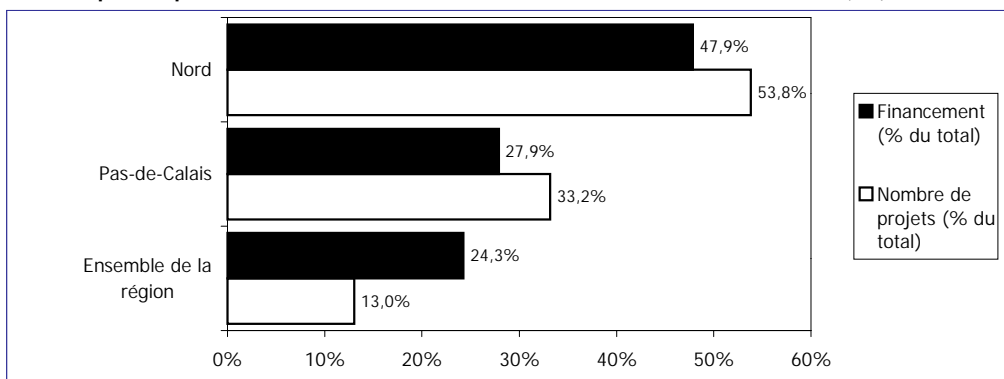
Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

7-8 Répartition selon l'échelon géographique du nombre d'actions et de leur financement (%)



Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

7-9 Répartition par département du nombre d'actions et de leur financement (%)



Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

Bilan de l'appel à projets 2003

Selon le type de porteur

Les associations portent plus de la moitié (52,7 %) des projets et reçoivent plus de la moitié du financement attribué (59,3 %). Les autres types de porteurs de projets les plus fréquents sont l'Éducation nationale, avec 8,7 % des projets et 6 % du financement, les collectivités territoriales, avec 8,7 % des projets et 4,4 % du financement, et les établissements de santé, avec 5,9 % des projets et 8,3 % du financement (Figure 7-6).

Selon le type de projet

Les actions de prévention représentent plus de la moitié des projets acceptés en 2003 (57,8 % des projets et 42,4 % du financement) et les actions d'accompagnement ou de soins palliatifs représentent 16 % des projets acceptés et 14 % du financement. Les autres types d'action sont beaucoup moins fréquents (Figure 7-7).

Selon le secteur géographique visé par le projet

Plus de 3 projets acceptés sur 4 ont une échelle locale ; c'est-à-dire qu'ils ne visent au plus qu'un arrondissement. Ces projets locaux bénéficient de 59,6 % du financement. 8,6 % des projets (16,1 % du financement) ont une échelle départementale, c'est-à-dire qu'ils visent au moins deux arrondissements du même département, et 13 % des projets (24,3 % du financement) ont une échelle régionale (Figure 7-8).

En ce qui concerne le département visé par l'action, il s'agit du département du Nord dans plus de la moitié des cas (53,8 % des projets et 47,9 % du financement) et du département du Pas-de-Calais dans un tiers des cas (33,2 % des projets et 27,9 % du financement). 13 % des projets acceptés (24,3 % du financement) visent les deux départements (Figure 7-9).

Pour 510 des 630 projets acceptés, un ou plusieurs arrondissements ont été mentionnés comme cible du projet. C'est l'arrondissement de Lille qui est le plus souvent mentionné (24,9 % du total des projets acceptés). Les autres arrondissements ne sont mentionnés que dans moins de 10 % des projets : de 2,5 % pour l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer à 9,2 % pour l'arrondissement de Lens (Figure 7-10).

Selon le siège social du porteur

Parmi les 630 projets acceptés, 2 seulement sont portés par des acteurs implantés en dehors de la région. L'analyse des 628 projets portés par des acteurs régionaux confirme encore plus nettement la place des acteurs implantés dans l'arrondissement de Lille, qui portent 39 % des projets et 49,8 % du financement (Figure 7-11), et tout spécialement dans la commune de Lille, avec 18,5 % des projets (Carte 50). Les autres arrondissements ne représentent chacun que moins de 10 % du nombre de projets et du financement.

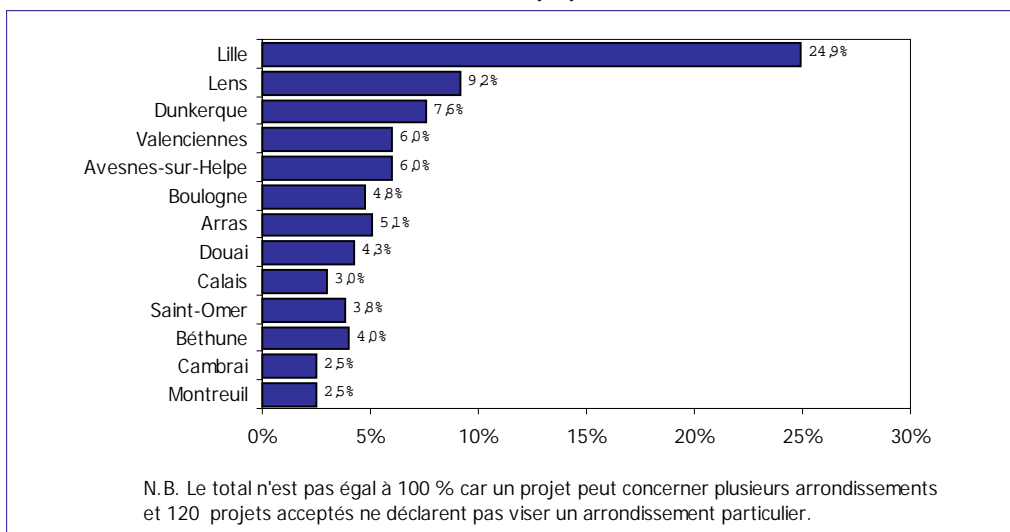
Selon le financeur

L'État, qui soutient 35,2 % des projets, avec 38,3 % du financement total, et le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais (19 % des projets et 19,7 % du financement) sont les principaux financeurs des PRS en 2003. Leur contribution totale finance plus de la moitié des projets acceptés (54,2 % des projets et 58 % du financement).

Les deux conseils généraux financent au total 20,5 % des projets, ce qui représente 12,6 % du financement, et le FNPEIS (Fonds National de Prévention d'Éducation et d'Information Sanitaire de l'Assurance maladie) finance relativement peu de projets (11,9 %) mais les financements par projet sont généralement importants : la contribution du FNPEIS représente 22,7 % du financement total des PRS en 2003.

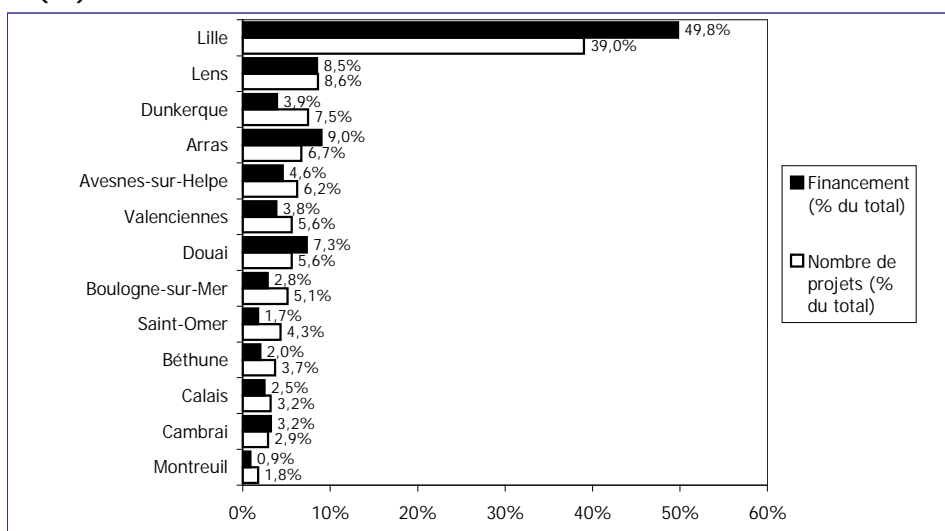
Bilan de l'appel à projets 2003

7-10 Nombre d'actions selon l'arrondissement visé (%)



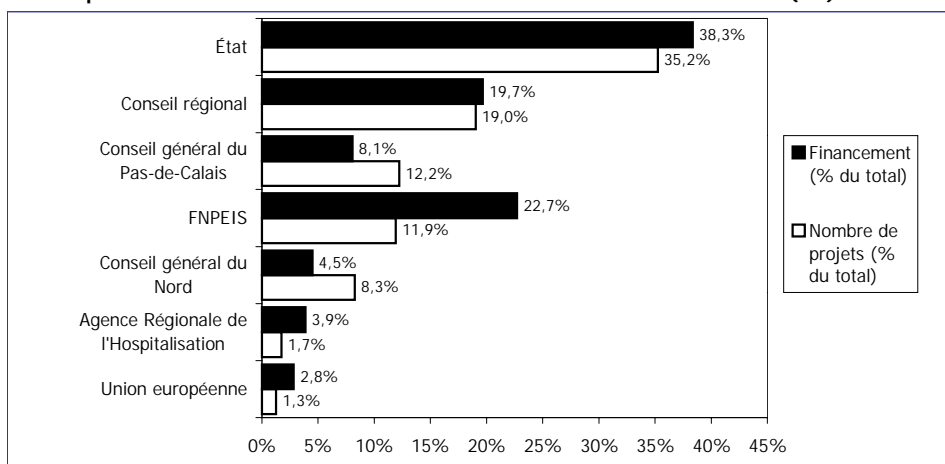
Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

7-11 Répartition selon l'arrondissement du siège social du porteur du nombre d'actions et de leur financement (%)



Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

7-12 Répartition par financeur du nombre d'actions et de leur financement (%)



Source : Comité Régional des Politiques de Santé. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.